

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	18 (1889)
Heft:	9
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur du *Bulletin pédagogique*, Fribourg.

Dans la courte relation que je vous ai donnée de la dernière conférence pédagogique de la Veveyse, j'ai omis, à dessein, une question dont je viens vous parler aujourd'hui, afin qu'elle puisse être connue avant qu'aient lieu les conférences d'automne dans les divers arrondissements scolaires.

Voici ce dont il s'agit.

Il est très important que le corps enseignant ait connaissance des articles insérés dans la *Feuille officielle cantonale* sous la rubrique « Direction de l'Instruction publique », et cependant l'abonnement à cette publication est relativement trop élevé pour la bourse d'un instituteur. Pour cette double raison, M. Favre, instituteur à Fiaugères, proposa, dans notre réunion du 18 juillet dernier, qu'une pétition fût adressée à l'Autorité compétente dans le but d'obtenir, en faveur du corps enseignant, l'abonnement gratuit à la *Feuille officielle*. Mais, ensuite des explications fournies par MM. Andrey, préfet, et Villard, inspecteur, cette démarche offrant peu de chance de succès, M. Bochud, à Progents, modifia la première proposition dans le sens d'une demande de réduction du prix d'abonnement. La conférence adopta cette nouvelle motion et chargea le soussigné d'entrer en relations avec les secrétaires des autres arrondissements scolaires, dans le but d'une commune entente à ce sujet.

Ne connaissant pas l'adresse de ces messieurs, le seul moyen de remplir ma mission est d'emprunter l'hospitalité du *Bulletin*, qui a toujours été d'ailleurs, comme on l'a dit jadis, « la tribune des instituteurs. »

J'émets donc le vœu que la proposition Favre-Bochud soit discutée dans les prochaines conférences pédagogiques et que, si elle est jugée opportune et adoptée par la majorité du corps enseignant fribourgeois, une commission soit nommée pour y donner suite.

En attendant de connaître ce qui sera décidé à cet égard, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer mes respectueux hommages.

COCHARD, *inst.*,
secrétaire du VII^e arrondissement scolaire.

Remaufens, le 6 septembre 1889.

Note de la Rédaction. — Nous trouvons la proposition de MM. Favre et Bochud fondée et nous ne doutons pas que le corps enseignant n'y donne suite. Qu'il soit permis d'appeler l'attention de messieurs les inspecteurs sur cette question. Profitons de cette occasion pour annoncer trois choses :

- 1^o La prochaine publication du livre de lecture du II^{me} degré. Il s'imprime en ce moment;
 - 2^o La discussion des syllabaires est close. Elle reposait surtout sur un malentendu;
 - 3^o Le catalogue de l'Exposition scolaire sera envoyé aux abonnés du *Bulletin* dès qu'il aura paru.
-